

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 avril 2023

Délibération CA_20230406_009

Adhésion à la centrale d'achat Resah

VOTE : adopté à l'unanimité

4 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Considérant l'intérêt pour le SDIS d'adhérer à la centrale d'achat Resah ;

DECIDE :

Article 1^{er}. Le SDIS décide d'adhérer, contre paiement de la cotisation annuelle (600 euros actuellement), à la centrale d'achat Resah au titre de l'année en cours et valide la reconduction tacite de cette adhésion sauf décision expresse contraire.

Article 2. Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette adhésion ainsi que les pièces nécessaires à l'utilisation de la centrale d'achat telles que, le cas échéant, les conventions de service et bons de commande permettant les achats via la centrale d'achat en tant qu'intermédiaire.

FLEURET Marc